

Coup d'œil sur l'économie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **54 (1974)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'après les premiers calculs effectués par la Commission de recherches économiques, le **Produit national brut de la Suisse** devrait se situer à 131,1 milliards de francs en 1973. L'augmentation par rapport à l'année précédente ressort à 12,9% ; en valeur réelle, donc à prix constants, à 4,3% contre 5,8 une année auparavant. Par tête d'habitant, le PNB de 1973 se monte à 20 332 F. En 1971, la Suisse figurait au quatrième rang mondial (après les États-Unis, la Suède et le Canada) dans le classement par PNB/tête d'habitant. Une telle classification n'a désormais plus guère de sens quant à sa signification sur le niveau de vie car, d'une part, les fluctuations monétaires rendent aléatoires les comparaisons internationales, d'autre part le PNB par tête ne reflète pas la même réalité dans les pays pétroliers qui, dorénavant, se placeront largement en tête, que dans les pays où l'industrialisation a opéré un plus grand nivellement des revenus par habitant.

Alors que la France était parmi les premiers à « bilatéraliser » le dialogue avec les pays arabes producteurs de pétrole pour venir à bout, pour sa part, de la crise énergétique ouverte en octobre dernier, **la Suisse n'exclut pas** de s'engager elle aussi, dans **certaines démarches bilatérales** :

« Les conditions de l'approvisionnement énergétiques — a déclaré l'ambassadeur Paul Jolles, directeur de la Division du commerce, au cours d'une conférence tenue le 24 janvier — sont un problème qui revêt une telle ampleur et comporte des ramifications si nombreuses que l'économie mondiale ne pourra échapper à de graves perturbations sans une action internationale concertée. Il va sans dire que la Suisse serait également prête à examiner la part complémentaire à une telle approche globale qui reviendrait à une section bilatérale destinée à promouvoir la coopération directe dans des domaines spécifiques, y compris celui des procédures appropriées pour assurer la régularité et la sécurité des livraisons. Il sera cependant nécessaire pour nous de déterminer, sous cet angle, les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé, qui est, en Suisse, l'agent prédominant des transactions commerciales. »

A noter que les autorités suisses estiment que la balance des revenus, excédentaire de près d'un milliard de francs en 1973 pourrait devenir déficitaire de 1 à 1,5 milliard en 1974, alors que la balance des paiements, suite à l'afflux de capitaux étrangers, se solderait par un actif d'un peu plus d'un milliard de francs.

Les données de la **crise pétrolière en France et en Suisse** ne sont pas comparables en tous points. D'après le dernier rapport pétrolier de l'OCDE publié avant la crise, les importations de combustible et carburants liquides se monteraient à 8,7% des importations totales en France et à 1,5% seulement en Suisse. La moyenne des pays de l'OCDE est de 6,7%.

Le **plan d'action économique du gouvernement français**, que le président Georges Pompidou avait demandé le 24 janvier, mettra probablement l'accent sur l'intensification de l'effort d'exportation. Les autorités françaises n'en font pas mystère. Par ailleurs, le ministre des finances vient de demander à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) « le recensement des capacités de production qui devraient être mises en service en 1974, particulièrement dans les secteurs les plus orientés vers l'exportation ». Selon toute vraisemblance, le gouvernement n'attendra pas l'adoption par le parlement du plan d'action économique de deux ans, mais disposera avant une série de mesures capables d'accroître l'exportation et par conséquent les rentrées de devises. La mise en flottement du Franc va déjà dans ce sens. On sait aussi que le plan d'action ne sera pas soumis au Parlement avant la session d'automne. Par conséquent, il ne s'appliquera qu'à partir de 1975.

La **comparaison des taux d'inflation** en France et en Suisse semble indiquer une accélération de la hausse des prix à la consommation en France par rapport à l'évolution suisse au cours des deux premiers mois de l'année. En effet janvier et février cumulés se seraient soldés par une hausse insignifiante en Suisse (0,1%) contre une hausse de plus de 3% en France. Mais ces indications ne sont peut-être pas encore révélatrices d'une tendance durable. Selon les relevés de l'OCDE, la hausse des prix à la consommation était inférieure en Suisse dans la moyenne annuelle 1961-1971 : 3,8%, contre 4,3% en France. Mais en 1972, la tendance s'est renversée : 6,7% en Suisse et 5,9% en France. 1973 confirme cette évolution, la Suisse apparaissant avec un taux de renchérissement de 8,7%, celui de la France se situant à 7,3%. Il est vrai que l'incidence de l'inflation sur les prix à la consommation avait été artificiellement atténuée en France au début de 1973 par la réduction de la Taxe à la valeur ajoutée.